

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-00035

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du conseil municipal se tenant **le mardi 13 octobre 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure vise à régulariser une superficie de déboisement de 2 338 m², soit une superficie excédant de 338 m² la superficie maximale de 2 000 m² prévue à la réglementation.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532, en vigueur, l'article 12.2, paragraphe b), prévoit que la superficie maximale des travaux d'abattage d'arbres du couvert forestier est de 2 000 m².

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 915 du cadastre du Québec, sise au 95, rue du Versant-Ouest, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 13 octobre 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 18 septembre 2026.

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public amendé ci-contre, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 septembre 2026.

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 18 septembre 2026.

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier